

Compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf le 8 janvier à 19h

Le Conseil Municipal de la commune de **VIRSAC** (Gironde) dûment convoqué, s'est réuni, en session **ordinaire**, à la Mairie sous la présidence de Madame Christiane BOURSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 janvier 2019

Présents : Mme BOURSEAU Christiane (Maire), Mme NAULEAU Sophie (1ère adjointe), M. LOURTEAU Max (2^{ème} adjoint), Mme CONTE Francine, (3^{ème} adjointe), M. CHASLES Jean-Pierre (4^{ème} adjoint), Mmes CASTAING, LABARRE, MAUFRAIS, BARRIERE, Mrs GUEPAIN, ROUX et TROJER. **Absents avec procuration** : Mme GUIJARRO, Mrs DUPUY et MOTUT **Secrétaire de séance** : M CHASLES.

ORDRE DU JOUR

- Délibération portant sur l'ouverture des crédits en investissement
- Délibération portant sur l'évolution des contributions communales au SDIS 33
- Délibération portant sur l'admission en non-valeurs émis par le Trésor Public
- Délibération portant sur la signature des conventions de servitudes d'ENEDIS – modification des réseaux LEXILO
- Délibération portant sur la demande de subvention au titre de la DETR 2019
- Délibération portant sur la Décision modificative n°2
- Délibération portant sur l'Évaluation des charges de transfert des ZAE de Bellevue à Pugnac et Damet à Tauriac
- Rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes Grand Cubzaguais
- Questions diverses

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de débattre et de porter à l'ordre du jour les délibérations supplémentaires suivantes :

- Délibération autorisant l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du Multiple rural
- Délibération demandant une subvention au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux rue de Magnan

Monsieur Jean Pierre CHASLES est désigné comme secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si tous les Conseillers ont bien reçu le compte rendu du Conseil Municipal du 06 novembre, et si des remarques sont à noter.

Aucune modification n'est à porter au dernier compte rendu.

Les prochaines dates de réunion et de commission sont fixées. Elles seront confirmées par mail.

2019-1-1 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'OUVERTURE DES QUARTS DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Et, dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutif à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans la limite d'un quart de l'exercice précédent.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes représentant un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

BP 2018	¼ des crédits
887 354,64 €	221 838,66 €

2019-1-2 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU BUDGET DU SDIS DE LA GIRONDE

Dans le cadre d'une réunion d'intercommunalités girondine tenue le 11 octobre 2018, des propositions de participations supplémentaires au budget 2019 du SDIS de la Gironde ont été présentées et votées le 14 décembre 2018.

L'objectif principal de cette contribution volontaire des communes est de maintenir la qualité opérationnelle des services d'incendie et de secours et des casernements qui maillent le territoire girondin.

La contribution volontaire de chaque intercommunalité ou commune est calculée au prorata de sa population DGF 2018 par rapport à la population totale DGF 2018 des EPCI hors Bordeaux Métropole selon la formule suivante :

$$1,2 \text{ M €} \times \text{population DGF 2018 EPCI ou commune}$$

Population totale DGF 2018 EPCI hors Bordeaux Métropole

Pour l'année 2019, cet engagement sera acté dans une convention conclue entre le SDIS de la Gironde et la commune. Elle comprendra la gratuité du contrôle des poteaux incendie.

La contribution, subvention de fonctionnement, s'élève à **1 262,04 €** dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales soit 1,27% d'augmentation. La contribution totale 2019 s'élèvera à **16 450,82 €**.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'évolution des contributions de la commune
- D'autoriser le Maire à signer la convention entre le SDIS de la Gironde et la commune
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'évolution des contributions de la commune
- D'autoriser le Maire à signer la convention entre le SDIS de la Gironde et la commune -
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier. **2019-1-3 DELIBERATION PORTANT SUR L'ADMISSION EN NON-VALEURS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demande de non-valeur n°3437890232 déposée par Madame CHAMPAGNE Valérie, Trésorière-receveur municipal de Saint André de Cubzac ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière –receveur municipal dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un objet d'un recouvrement ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 68,41 € réparti sur deux titres de recettes émis en 2015 sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°3437890232.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n°3437890232, jointe en annexe pour un montant global de 68,41 € sur le Budget Principal 2018.

2019-1-4 DELIBERATION PORTANT SUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVITUDES : MODIFICATION DES RESEAUX LEXILO

Dans le cadre de la modification des réseaux LEXILO, la société ENEDIS demande à la commune de VIRSAC, en tant que propriétaire des parcelles cadastrées A 497 et A 714, la signature des présentes conventions (annexes) afin d'autoriser le droit de servitudes pour des ouvrages de distribution d'électricité.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Signer les conventions et plans afin d'autoriser les travaux d'ouvrages sur ces dits parcelles propriété de la commune.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité de :

- Signer les conventions et plans afin d'autoriser les travaux d'ouvrages sur ces dits parcelles, propriété de la commune.

2019-1-5 DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 ET CONSEIL DEPARTEMENTAL CREATION D'UN COURT DE TENNIS

Dans le cadre de notre développement de cœur de commune, les deux courts de tennis ont été démolis. Le Conseil municipal avait acté en remplacement l'équipement d'un skate parc. Cependant la commune de Saint André de Cubzac vient de se doter de ce type d'équipement. Dans une logique de développement et d'équilibre de territoire, il semble inutile qu'un deuxième équipement de ce type s'installe à quelques kilomètres.

Le Conseil municipal souhaite néanmoins continuer le développement de la plaine des sports et propose après avoir réalisé une enquête auprès des administrés, le choix de la majorité des retours de l'enquête s'est porté vers la création d'un court de tennis.

Considérant cette proposition du Conseil municipal;

Considérant que cette opération s'intègre dans un financement possible d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux **7.4 – « Equipements sportifs et culturels »** ;

Considérant que ce type d'équipement est éligible à une dotation du Conseil Départemental ;

Considérant le tableau de financement ;

Dépenses	HT (€)	TTC (€)	Financement	€
Construction et aménagement	37 630,00 €	45 156,00 €	DETR	19 295,50 €
Eclairage du court	17 500,00 €	21 000,00 €	Dotation Conseil Départemental	13 644,68 €
			Fonds communaux	22 363,59 €
			FCTVA (16.404%)	10 852,23 €
TOTAL	55 130,00 €	66 156,00 €	TOTAL	66 156,00 €

Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 ainsi que le Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

De plus, le Conseil Municipal s'engage à intégrer des critères de développement durable dans son investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus
- D'accepter de solliciter les subventions citées
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2019-1-6 DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 REFECTION DE L'EGLISE

La municipalité a signé une convention d'aménagement de Bourg qui encadre 5 actions ; la 1^{ère} réalisée en 2013 a permis la création d'un jardin public avec un espace de jeux pour jeunes enfants, la 2^{ème} a permis la réfection du parvis de la mairie, la 3^{ème} la création d'une piste cyclable sécurisée reliant le sud de la commune au Bourg au centre bourg.

Les deux dernières actions en cours de réalisation portent sur la création d'une piste cyclable reliant cette fois-ci le nord de la commune au centre bourg. Les travaux portent sur la réfection du parvis de l'église et son paysager.

Trois lotissements sont en cours de construction. On attend un accroissement de la population relativement jeune, environ 250 habitants supplémentaires. La Municipalité souhaite réaliser la réfection de l'église en continuité des actions de la CAB pour y accueillir des futurs mariages.

De plus, il est important d'entretenir et valoriser notre patrimoine culturel présent depuis plusieurs siècles sur notre territoire.

La réalisation des travaux s'effectuerait sur une période de huit mois à compter de novembre 2019.

Considérant les travaux de réfection de l'église,

Cette opération s'intègre dans un financement possible d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'opération 7.2 – « **Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte** ».

Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 à hauteur de 35% selon le plan de financement suivant :

Investissement Dépenses			Investissement Recettes	
	HT (€)	TTC (€)	€	
Menuiserie bois	9 617,00 €	11 540,40 €	DETR	28 015,83 €
Plâtre	1 100,00 €	1 320,00 €	Conseil Départemental	19 811,19 €
Electricité	2 932,47 €	3 518,96 €		
Peinture	14 457,25 €	14 457,25 €	Fonds communaux	32 715,83 €
Vitreaux	2 837,00 €	3 915,06 €	FCTVA (16.404%)	13 130,62 €
Toiture	3 009,50 €	3 611,40 €		
Ravalement	46 092,00 €	55 310,40 €		
Total	80 045,22 €	93 673,47 €	Total	93 673,47 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus
- D'accepter de solliciter la subvention citée

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2019-1-7 DELIBERATION PORTANT SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 en section de fonctionnement :

Crédits à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	011	615221	Entretien et réparation des bâtiments publics	+ 690 €
Dépenses	Fonctionnement	011	611	Contrats de prestations de services	+ 4 310 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	022	022	Dépenses imprévues	- 5 000 €

2019-1-8 DELIBERATION PORTANT SUR TRANSFERT DES CHARGES DES ZAE DE BELLEVUE A PUGNAC ET DAMET A TAURIAC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND CUBZAGUAIS

Considérant que l'article de la loi NOTRe précise, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les « actions des développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » sont transférées dans leur intégralité à l'intercommunalité.

Considérant que les nouveaux contours de la compétence « Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » tels que définis dans la loi NOTRe n'ont pas fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire relative à l'intérêt communautaire.

La communauté de Communes Grand Cubzaguais est donc compétence intégralement dans ce domaine et les ZAE de Bellevue I et DAMET conçues par initiative publique sont donc transférées de plein droit.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (annexé à la présente), réunie le 12 décembre dernier,

Considérant que sur la base du rapport précité, les charges retenues ont été évaluées respectivement à 23 770,87 € pour la commune de Pugnac et à 1 000 € pour la commune de Tauriac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le montant des charges à retenir sur les attributions de compensation des communes de Pugnac et de Tauriac.

2019-1-9 DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU MULTIPLE RURAL

Dans le cadre du développement du Bourg, la municipalité a le projet de réaliser l'implantation d'une petite zone commerciale ou de service.

Cet aménagement en milieu rural favorisera une centralité multifonctionnelle qualitative et dynamique sur la commune.

L'implantation du Multiple rural sera à proximité de la mairie et de l'école élémentaire. Ce service viendrait en complément :

- D'un programme de logements locatifs sociaux (23) destinés aux seniors (réalisation 2019)
- D'un projet de construction de deux maisons d'accueillants familiaux (MAF) (réalisation 2019)
- D'un programme d'aménagement de 70 constructions de pavillon en accession à la propriété (réalisation 2018-2019)

Une arrivée de 250 personnes est attendue soit une population totale d'environ 1450 habitants ;

Considérant la délibération 2016-8-5 autorisant une Etude d'opportunité et une étude de faisabilité de commerce ou service dans le centre bourg faite par la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux qui dans la proposition d'aménagement fait ressortir l'opportunité pour quelques commerces de bouche comme une boulangerie, épicerie, lieu de convivialité comme un bar/restaurant et un salon d'esthétique et coiffure sur une surface d'environ 260 m² ;

Considérant l'étude de faisabilité de GPA Architectes du 05 décembre 2017 qui montre la possibilité de construire une surface hors œuvre nette du bâtiment de 250 m² pour une cellule de 100 m² et deux cellules de 50 m² pour un montant de 330 000.00 € ;

Considérant les subventions obtenues soit une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en 2018, une Dotation de Conseil Départemental en 2018;

Considérant la demande du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ;

Considérant le tableau de financement suivant :

DEPENSES	TTC (€)	FINANCEMENT	€
Bâtiment	330 000.00	DETR	62 500.00
Aménagement extérieur	53 891.76	Dotation Conseil Départemental	72 000.00
Etudes	37 500.00	FISAC	13 472.94
		Concours bancaire	100 000.00
		Fonds communaux	137 736.22
		FCTVA	69 125.10
TOTAL	421 391.76	TOTAL	421 391.76

Considérant les nombreux débats au sein du Conseil municipal sur la nécessité d'apporter ces services à la population ;

Il est proposé d'acter la réalisation de ce projet sur l'année 2019, de recruter le bureau d'étude de maîtrise d'œuvre dès à présent afin de réaliser les travaux sur le deuxième semestre de l'année; Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame Le Maire à lancer un appel d'offres pour la **maîtrise d'œuvre** de la création du Multiple rural.

- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires relatives à l'étude et réalisation du Multiple rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame Le Maire à lancer un appel d'offres pour la **maîtrise d'œuvre** de la création du Multiple rural.
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires relatives à l'étude et réalisation du Multiple rural.

2019-1-10 DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT LIGNES TELECOM « RUE DE MAGNAN »

Considérant la création d'une piste cyclable située « Rue de Magnan » dont l'objectif est de créer une boucle accessible aux piétons sur la commune de Virsac, il est envisagé l'enfouissement des lignes de France Télécom,

Vu la convention avec France Télécom ; Vu le devis établi par Orange de 2 036.88 € HT,

Vu la convention avec le SDEEG portant sur le Génie Civil Télécom ;

Vu le devis du SDEEG relatif aux travaux Génie Civil Télécom de 58 100.38 € HT,

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 25 % des travaux HT demandés, soit **14 883.97 €** (en tenant compte du taux 2019 : 0,99) ((58 100.38+2 036,88) x 25% x0.99)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- De solliciter une subvention au Conseil Départemental d'un montant de **14 883.97 €**
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses :

Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais :

Vu le rapport d'activités 2017 de la Communautés de communes du Cubzaguais,

Vu le compte administratif du budget général 2017

Vu le compte administratif de la ZAC 2017

Vu le compte administratif de la ZA Pugnac 2017

Vu le compte administratif de l'Office de Tourisme 2017

Madame le Maire rappelle que le Conseil Communautaire était composé en 2017 de 37 conseillers communautaires et 9 suppléants.

En 2017, suite à la loi NOTRe, la Cubzaguais connaît une extension du territoire avec 8 communes supplémentaires soit au total, elle comptabilise 16 communes. Une croissance de 1,86% de la population qui est jeune.

Elle recense plus de 15 000 appels téléphoniques et plus de 9 000 accueils physiques.

Au 31 décembre 2017, la CdC compte 133 agents sur l'année 2017 : 106 titulaires et 6 non titulaires et jusqu'à 170 agents l'été afin de palier à l'activité saisonnière (école de musique et ALSH) Des services mutualisés : 4 services (informatiques, communication, école de musique et services techniques communaux)

Un service commun d'actions sociales au bénéfice des communes de Bourg, Saint Trojan, Pugnac, Tauriac, Mombrier, Lansac, et Prignac et Marcamps.

Un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme au bénéfice des communes de Val de Virvée ; Cubzac les Ponts, Mombrier, Saint Laurent d'Arce, Saint Gervais et Virsac. **La CdC gère quatre budgets :**

- le Budget Général : d'environ 13,5 millions d'euros.

La communauté de communes du Cubzaguais, comme à chaque renouvellement de son assemblée, construit une stratégie fiscale et financière pour la nouvelle mandature.

L'extension de périmètre et la concrétisation de 2 grands projets (Maison des Services au Public et Centre Aquatique) rendent nécessaire la remise à plat de cette stratégie, et la construction d'un pacte financier et fiscal entre le Grand Cubzaguais et ses communes membres. Cette mission confiée au bureau d'étude KPMG qui, dans son diagnostic met en avant la très bonne santé financière de l'EPCI. Néanmoins d'ici 2020 il faudra dégager 1 million d'euros pour financer les projets d'investissement et les frais de fonctionnement.

- le Budget annexe relatif à la ZAC Parc d'Aquitaine : environ 2 515 000 euros
- le Budget annexe relatif à la ZA Bellevue à Pugnac : environ 1 790 000 euros
- le Budget annexe SPIC Office de Tourisme : environ 310 000 euros **Les missions de développement :**

Le développement économique : 5 ZA Intercommunales : 177 hectares, budget total de 54 160 €

- **Parc industriel et Commercial de la Garosse** : 85 entreprises et 700 emplois – la réfection de la rue des Droits de l'Homme (voirie, liaison douces, réseaux eau/assainissement, pluvial, électricité et éclairage public) pour un coût de 398 600 €.
- **Z.A Bellevue I, II, III** : 30 entreprises 220 emplois. Finalisation de la commercialisation de Bellevue 3 (11 lots à vocation artisanale).
- **Z.A.G Brassens** : 14 entreprises et 90 emplois. Le déploiement de la Fibre optique avec Gironde Numérique.
- **Z.A du Damet** : 9 entreprises et 120 emplois.
- **Parc d'Aquitaine** : 20 entreprises et 210 emplois. La création du 2^{ème} giratoire en partenariat avec le Département (coût pour la collectivité : 284 200 € Ainsi que la vente du terrain dédié au cinévilleage. Zoom sur la ZAC du Parc d'Aquitaine :

Bénéficiant d'un emplacement stratégique, entre la RN137, la RN10 et de l'A10, le parc constitue le pôle principal de développement économique du Grand Cubzaguais. La première phase de l'aménagement s'est achevée en 2017. La ZAC s'étend sur 108 hectares au total, 70ha destinés pour le développement économique et 43ha restent à développer.

Le développement touristique :

En 2017, le Grand Cubzaguais a pris en main la compétence tourisme : confirmation du choix d'une structure de l'Office de Tourisme en SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Plus de 17 000 visiteurs une progression de 9%.

Budget du service 543 400 € Coût net : 304 850 €

L'aménagement durable : budget du service 27 500 €

SCoT du Cubzaguais : 5 avis rendus sur les procédures d'évolution des documents locaux d'urbanisme

Création du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde : 8 communes supplémentaires de l'ex-CdC de Bourg et LNG viennent étendre le périmètre du SCoT pour créer un nouveau syndicat mixte. **Plan climat Air Energie Territorial** : Lancement du projet et réalisation du diagnostic climaténergie.

GEMAPI : Préparation à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018.

Les services de la CDC :

- La Petite Enfance : **Budget total : 1 567 700 €, Coût net : 378 600€**
- 4 structures Multi-accueil : offrent 86 places par jour, la création d'un pôle petite enfance et d'un poste de coordinatrice.
- 2 Relais assistantes maternelles : compte 350 assistantes maternelles sur le territoire et 1135 places d'accueil prévues dont 300 enfants en sont déjà bénéficiaires.
- 1 lieu d'accueil Parents/Enfants : 24 familles accueillies et 32 enfants.

- L'enfance :

3 à 6 structures ALSH 504 places les mercredis et 400 places pendant les vacances.

106 jours d'ouverture grâce à l'harmonisation du fonctionnement des structures et la création d'un projet pédagogique commun. Au total près de 1 500 enfants sont accueillis.

Budget total : 1 080 000 € Coût net : 410 000 €

- La Jeunesse :

Deux points de Rencontre Information Jeunesse (Saint André de Cubzac et Bourg). La communauté de communes a mis en place depuis plusieurs années des dispositifs et outils à destination des jeunes pour répondre à leurs attentes et besoins. Plus de 350 jeunes sont adhérents.

Budget total : 173 200 € Coût net : 117 400 €

Loisirs : Sport, culture et numérique :

- Les équipements sportifs : La communauté de Communes met à disposition des habitants et associations 10 plateaux multisports et une salle multisports. Le Grand Cubzaguais soutient les initiatives des associations surtout celle portée aux jeunes.
- Les piscines estivales : sur 3 sites (Bourg, Saint André de Cubzac et Val de Virvée) permettent d'accueillir habitants, établissements scolaires et touristes en périodes estivales. Plus de 20 000 entrées en 2017.
- L'école de musique : ce service est ouvert à tous les habitants de l'intercommunalité. Son objectif est d'offrir l'accessibilité à l'éducation musicale au plus grand nombre en priorité aux enfants. Deux lieux d'accueils Saint André de Cubzac et Cubzac les Ponts.
- Les Anim'été : En partenariat avec les associations du territoire, 20 animations différentes en 2017 avec plus de 4 000 participants.
- L'Espace Cyber-base : lieu dédié au numérique attenant à la Maison des Services Publics à Bourg, ce lieu permet l'accéder, découvrir, s'informer, échanger et s'initier aux services numériques.

Aires d'accueil des Gens du Voyage :

Deux aires d'accueil des gens du voyage (Saint André de Cubzac et Tauriac) permettent d'offrir des conditions d'accueil adaptées. Ces aires sont gérées en délégation de service public par deux entreprises. Sur le territoire il y a 38 places d'accueil.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté des Communes du Grand Cubzaguais.

Avis du Conseil municipal :

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais.

Campagne nationale de sensibilisation du grand public sur la place et le rôle de la commune : Madame le Maire présente un dossier d'information élaboré par association des maires de France (AMF), concernant une campagne de communication qui a pour objectif de remobiliser les citoyens en faveur de la commune.

Des visuels thématiques sont proposés, et Madame le Maire propose d'en choisir un par mois à mettre sur le site.

Madame NAULEAU propose que la même chose soit faite sur le journal, ainsi qu'un affichage dans les tableaux communaux. Avis du Conseil municipal :

Le Conseil municipal valide les 12 prochaines affiches qui seront diffusées sur tous les supports communaux de communication.

Etablissement Public Foncier (EPF):

Mme Sarah d'OLIVEIRA Chef de projets vient d'expédier un projet de convention d'étude sur le centre bourg. Il convient au Conseil municipal de valider la signature de cette convention.

Elle sera présentée au Conseil d'administration de l'EPF le 29 janvier. Elle est prévue pour trois ans, elle a pour objet de :

- Définir les objectifs partagés par la Collectivité et l'EPF ;

- Définir les engagements et obligations (études, acquisition, gestion, cession...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention ;
- Préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF et de la Collectivité, et notamment les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF seront revendus à la Collectivité et/ou aux opérateurs désignés par celle-ci.

Sur l'ensemble de la convention la proposition de l'engagement financier maximal de l'EPF est de 50 000.00 €.

Avis du Conseil municipal :

Une interrogation porte sur la somme de l'engagement financier maximal qui semble faible, la question va être posée à Madame d'OLIVEIRA pour savoir si ce montant peut être plus élevé.

La séance est levée à 21h30.